



FONDAZIONE
PRIMOLI

PRIX INTERNATIONAL POUR LA PHOTOGRAPHIE GIUSEPPE PRIMOLI

III édition 2022

1. PRÉAMBULE

La Fondazione Primoli décerne chaque année un prix international pour la photographie dédié à Giuseppe Primoli, afin de rappeler le photographe et de promouvoir la recherche et la production photographique.

2. OBJET ET FINALITÉ

Le Prix vise à sélectionner les travaux de trois photographes qui seront récompensés suite à l'évaluation d'une commission examinatrice, en fonction de la qualité photographique, de la cohérence du travail et de l'originalité de l'idée.

3. CRITÈRES D'ADMISSION

Le Prix 2022 s'adresse à des photographes de toute nationalité, **âgés de moins de 40 ans en date du 31 décembre 2021**, qui présenteront un projet inédit sur le thème « **Street art et territoire** ».

La participation est gratuite.

4. DOCUMENTATION REQUISE

Chaque participant présentera un projet, contenant un minimum de 10 et un maximum de 20 photographies, en couleurs ou en noir et blanc.

La documentation nécessaire pour la participation est la suivante:

1. Demande de participation téléchargeable sur le site de la Fondazione Primoli, dûment remplie et signée;
2. Photocopie de la carte d'identité en cours de validité;
3. Présentation du projet: titre et description du travail (min 1500, max 3000 caractères espaces compris)
4. Brève biographie artistique (max 1500 caractères espaces compris)
6. Un cd contenant les photographies, au format .jpeg, longueur 30 cm, 300 dpi

5. DÉLAIS ET MODALITÉS DE PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

La demande de participation et la documentation devront être envoyées ou remises sous enveloppe fermée **avant le 30 mai 2022** à l'adresse suivante : Fondazione Primoli, via G. Zanardelli 1, 00186 Roma. Le cachet de la poste fera foi. L'expéditeur et la mention « Prix Giuseppe Primoli pour la photographie » devront être indiqués sur l'enveloppe.

Aucun envoi ne sera accepté par courriel et aucun envoi non conforme aux conditions énoncées ne sera pris en considération. Le matériel envoyé ne sera restitué, seulement sur demande, au siège de la Fondazione après la remise des prix. En cas de sélection, le matériel présenté pourra être utilisé, à la discrétion des organisateurs, pour des publications papier ou web.

6. MODALITÉS DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par une Commission composée de :

Roberto Antonelli
Simona Antonacci
Alberto Abruzzese
Silvana Bonfili
Barbara Drudi
Giovanni Fiorentino
Diego Mormorio
Valeria Petitto
Rossana Rummo
Maria Alba Russo
Carla Subrizi

La Commission, qui se réunira dans le courant du mois de mai, sélectionnera les travaux en fonction de leur qualité, de l'originalité et de de la cohérence du projet.

Les lauréats seront prévenus individuellement. Les résultats seront publiés sur le site de la Fondation et présentés lors d'une séance publique de la Fondation ; le premier lauréat, invité par la Fondation, sera tenu d'assister à la remise des prix.

Les décisions de la Commission sont sans appel. La Commission se réserve le droit de ne pas attribuer le prix si elle juge insuffisante la qualité des travaux présentés.

7. PRIX

1° lauréat : € 1.000

2° e 3° lauréats : mention spéciale

Le projet photographique lauréat et les deux projets classés seront exposés au siège de la Fondation Primoli. Les travaux des lauréats seront publiés sur le site de la Fondation Primoli.

Le montant du prix inclut toutes les charges fiscales.

8. RESPONSABILITÉ

Les photographies présentées ne doivent en aucun cas léser la propriété intellectuelle, la vie privée ou tout autre droit des tiers, ni violer les lois en vigueur. Chaque candidat est seul responsable du contenu des photographies présentées et dégage l'organisation de toute responsabilité, coût et charge quelle qu'en soit la nature qui devraient être affrontés à cause du contenu de la photographie. Le candidat assure que la personne ou les personnes dont l'image est utilisée ont donné leur autorisation explicite pour l'utilisation de cette image et ont renoncé à tout droit sur l'image présentée.

Les participants déclarent avoir lu attentivement le présent document et accepter ses différents articles. Ils se porteront en outre garant du fait qu'ils sont bien l'auteur de l'ouvrage présenté. Les organisateurs du concours auront droit de décision finale sur toutes les questions qui ne sont pas précisées dans le présent règlement.

9. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les données fournies seront traitées dans le respect de l'art. 13 D. Lgs. 196/2003, uniquement pour les finalités institutionnelles et administratives de la Fondation Primoli.

INFORMATIONS

Fondazione Primoli
via G. Zanardelli 1 – 00186 Roma
Tel. 0668801136
Mail: info@fondazioneprimoli.it
Web: www.fondazioneprimoli.it